

L'Upsadi, syndicat représentant les prestataires de santé à domicile réaffirme l'engagement de la profession auprès des malades, y compris pendant l'été

**Prestation de santé à domicile :
à la mer, à la campagne ou à la montagne, en juin, juillet ou en août,
les PSAD engagés pour accompagner les personnes vivant avec un dispositif
médical**

Paris, le 3 juillet 2023 – Les Prestataires de santé à domicile (PSAD), répondent aux besoins de soins à domicile de 3,5 millions de français : maintien à domicile des personnes âgées, maladie chronique, fin de vie... mais surtout, ils accompagnent chaque jour des millions de français de tous âges et de tous horizons qui ont besoin de dispositifs médicaux pour vivre.

Apnée du sommeil, diabète, cancer, maladie de parkinson, maladie de Crohn, insuffisance respiratoire, personnes porteuses d'un handicap... les personnes concernées utilisent au quotidien des dispositifs médicaux, parfois très complexes ou très spécifiques, qui nécessitent un accompagnement et un entretien régulier, mais également des médicaments associés. Ces personnes ont aussi le droit au repos et aux vacances.

Que se passe-t-il pour ces patients pendant la période estivale ? Que faire en cas de panne d'un dispositif médical en plein mois d'août à l'autre bout du pays ? Comment organiser ses vacances quand on a une maladie chronique ?

Alors que des services hospitaliers sont menacés de fermeture faute de personnels, les 35 000 collaborateurs dont 16% de professionnels de santé (pharmaciens, infirmiers, diététiciens...) des Prestataires de santé à domicile (PSAD), seront mobilisés tout l'été avec un service minimum assuré pour répondre aux besoins : conseils et préparations avant le départ, location de matériel adapté en courte durée sur le lieu de vacances, assistance et dépannage en cas de souci avec un dispositif médical, mais aussi formation aux spécificités de chaque dispositif des personnes relais.

« Les prestations de santé, matériels et dispositifs médicaux que nous délivrons auprès des patients leur sont indispensables, souvent urgents, parfois vitaux. Nous ne pouvons pas nous permettre d'interrompre ces services pendant l'été, alors nous nous engageons à faciliter la vie des personnes qui ont besoin de nous, même si elles ne sont que de passage dans notre région. En toute saison et sans restriction, nous allons assurer nos missions et poursuivre notre rôle dans la continuité des soins afin que les patients passent les meilleures vacances, en toute sécurité et en toute confiance ! L'idée est de reproduire l'environnement médicalisé de la maison sur son lieu de vacances » **explique Didier Daoulas - Président de l'Upsadi.**

Partir, s'évader, changer d'air, briser la routine, retrouver ses proches... un droit pour tous !

Partir en vacances alors que l'on suit un traitement de longue durée et nécessitant une logistique régulière peut représenter un véritable parcours du combattant pour les personnes :

- difficulté à trouver des professionnels disponibles et formés pour suivre l'observance du traitement
- crainte de subir une panne sur son lieu de vacances,
- difficulté à trouver les consommables indispensables au dispositif médical
- manque d'informations sur les précautions à prendre pour le transport ou la conservation des médicaments associés
- impossibilité de transporter tout le matériel médical nécessaire



Mais limiter ses vacances ou ne pas partir du tout renforce encore un peu plus l'isolement des personnes : dans l'intérêt de tous les patients, les PSAD répondront présents tout l'été !

Les prestataires de santé à domicile (PSAD)s'engagent à fournir à tous les patients, qu'ils soient résidents, de passage de courte ou de longue durée, la même qualité de service tout au long de l'été.

Par leur présence sur l'ensemble du territoire national et la bonne coopération entre tous les acteurs locaux ou nationaux, les prestataires de santé à domicile sont en mesure d'assurer l'accompagnement de tous les patients, y compris des vacanciers et assurent une large diversité de missions, essentielles pour les personnes suivant un traitement :

Avant le départ

- Anticipation et préparation des besoins : préparation du matériel indispensable, conseils sur la conservation et le transport des médicaments...
Pour les patients suivant un traitement d'oxygénothérapie par exemple, les PSAD prennent contact avec la compagnie aérienne pour prévenir, expliquer, et s'assurer que le trajet se passe au mieux pour le patient !
- Prise de contact avec les professionnels de santé sur le lieu de vacances, coordination des soins nécessaires, programmation des soins ou des livraisons des médicaments.
De l'identification des professionnels de santé ou PSAD disponibles sur le lieu de vacances à la prise de rendez-vous, en passant par la logistique et la gestion administrative, les PSAD s'assurent avant le départ que chaque patient pourra poursuivre et observer son traitement en toute simplicité et en toute sécurité !
- Formation aux spécificités des dispositifs médicaux à destination des nouveaux professionnels de santé qui assureront le suivi du patient sur place.
Dans le cas d'un dispositif médical complexe, les PSAD suivant habituellement les patients sont en mesure de transmettre les informations essentielles - à distance ou en se déplaçant

Sur place

- Location courte ou longue durée de matériel adapté : installation de lit médicalisé, de lève-personne, location de fauteuil roulant mais également gestion logistique et administrative pour simplifier la vie des patients !
Maison secondaire, location saisonnière ou camping, les PSAD se déplacent partout en France pour mettre à disposition des patients le matériel ou le mobilier le plus adapté à leurs besoins.
- Astreintes 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 : Dépannage, maintenance et remplacement des dispositifs médicaux afin de garantir la continuité du traitement
Panne ? Oubli à domicile d'un élément du dispositif médical ? Sur simple appel, les PSAD s'engagent à trouver des solutions rapides et adaptées à toutes les difficultés rencontrées par les patients en vacances, même s'ils sont habituellement suivis à des centaines de kilomètres !
- Accompagnement à l'observance du traitement, et coordination auprès des médecins prescripteurs et des professionnels de santé présents
Eté comme hiver, les PSAD assurent la télésurveillance des patients équipés d'un dispositif de pression positive continue (PPC), et s'assurent de l'observance des traitements des personnes touchées par l'apnée du sommeil

« Chaque été, nous recevons de plus en plus de demandes de personnes qui viennent passer quelques jours ou quelques semaines dans notre région. Ils ont besoin d'être rassurés, de vérifier qu'ils pourront profiter de l'été en toute sécurité, avec des professionnels disponibles en cas de besoin : nous prenons contact avec nos confrères, nous trouvons également des infirmiers ou médecins qui pourront prendre le relai pour prendre soin des patients, et nous répondons également présents à tous les patients qui nous contactent uniquement pour l'été. Nous les accompagnons évidemment et leur garantissons la même qualité de prestations qu'à nos patients habituels ! Cela me semble normal de maintenir nos services et d'être disponibles pour tous ceux qui en ont besoin, partout et toute l'année » **explique un membre de l'Upsadi du Sud de la France**

Des prestations de santé indispensables pour 3,5 millions de patients



Les Prestataires de santé à domicile sont 35 000 professionnels en France : répartis sur l'ensemble des territoires, y compris les plus reculés, ils permettent à des millions de patients de bénéficier à leur domicile des dispositifs médicaux et des dernières technologies leur permettant de vivre mieux.

Intervenant sur prescription médicale, ils fournissent, suivent et accompagnent en particulier :

- les personnes souffrant d'apnée du sommeil, soignées par Pression Positive Continue (PPC)
- les patients insuffisants respiratoires sous oxygénothérapie
- les patients sous nutrition artificielle
- les personnes diabétiques sous insulinothérapie par pompe
- les personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie à qui elles fournissent le matériel médical adapté : lit médicalisé, fauteuils roulants, etc

A propos de l'UPSADI

Créée en 2013, l'UPSADI est l'une des organisations de prestataires de santé à domicile (PSAD) les plus représentatives du secteur, tant en nombre d'entreprises que de nombre de patients pris en charge au niveau national. Elle compte plus de 450 adhérents, en majorité des TPE et PME, acteurs indépendants ou groupements d'indépendants -dont certains figurent parmi les acteurs majeurs du secteur- représentant les différents métiers de la prestation à domicile : assistance respiratoire, maintien à domicile & handicap, perfusion/nutrition, insulinothérapie par pompe, troubles de la continence.

Présents sur l'intégralité du territoire métropolitain et Outremer, les adhérents de l'UPSADI accompagnent les patients équipés d'un dispositif médical à leur domicile tout au long de leur parcours de soin, contribuent à leur accompagnement thérapeutique et participent activement à leur meilleure observance à leur traitement dans le cadre de maladies chroniques (maladies respiratoires, diabète...), de pathologies lourdes (Parkinson, oncologie,...), en chirurgie ambulatoire. Ils accompagnent également les personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap via la fourniture d'aides techniques.

Intervenant sur prescription médicale, les PSAD prennent en charge à domicile 3,5 millions de patients grâce à quelques 3 000 agences implantées sur l'ensemble du territoire national. Les prestataires emploient plus de 35 000 salariés et 16% de professionnels de santé (pharmaciens, infirmiers, diététiciens...), et de nombreux professionnels d'astreinte disponibles 24h / 24 et 7j / 7.

Contact Presse :

Agence Etycom – Aelya Noiret – a.noiret@etycom.fr – 06 52 03 13 47